



117

CONSEIL EXÉCUTIF

MARRAKECH, MAROC
23-25 NOVEMBRE 2022

Note d'information

CE/117/Note Inf. rev1
Madrid, 26 Octobre 2022

Original : français



1. Lieu et dates de la session

En vertu de la décision CE/DEC/11(CXVI) adoptée à sa cent seizième session qui s'est tenue à Djeddah (Arabie saoudite), le Conseil exécutif tiendra sa cent dix-septième session à Marrakech (Royaume du Maroc), à l'invitation du Royaume du Maroc. La session aura lieu du 23 au 25 novembre 2022 à l'hôtel Four Seasons Resort de Marrakech.

2. Coordonnées

OMT

Mme Yolanda Sansegundo

Services de conférence

Tél. : +34 91 567 8188

Courriel : ysansegundo@unwto.org
council@unwto.org

Royaume du Maroc

M. Omar DINIA

Chef de la Division de la Coopération
Ministère du Tourisme, de l'Artisanat et
de l'Économie Sociale et Solidaire

Tél. : +212 537 57 78 40

Courriel : odinia@tourisme.gov.ma

Mme Salima El Mghazli

Directrice des Opérations & Activation
Territoriale

Office National Marocain du Tourisme

Tél. : +212 537 278 300

Courriel : salima.elmghazli@onmt.gov.ma



3. Inscription

Les inscriptions à la session du Conseil se feront en ligne. Les participants sont invités à remplir le formulaire d'inscription avant le 10 novembre 2022. Le formulaire est disponible sur le site Web de l'OMT à l'adresse :

www.unwto.org/fr/conseil-executif-117eme-session

La plateforme d'inscription en ligne centralisera toutes les informations nécessaires : participation à la conférence, prise en charge à l'aéroport, information sur les visas et visites techniques.

Les badges sont nominatifs et non cessibles. Tout le temps de leur séjour à Marrakech, les participants devront avoir en permanence sur eux leur badge et une pièce d'identité. Sur le lieu des réunions, le badge est le seul justificatif reconnu de participation au Conseil.

Les participants pourront retirer leur badge au comptoir d'enregistrement à l'hôtel Four Seasons Resort (lieu de la session).

Les jours et horaires d'ouverture du comptoir d'enregistrement seront les suivants :

À l'hôtel Four Seasons Resort :

- Mercredi 23 novembre : 12:00 - 18:00
- Jeudi 24 novembre : 08:30 - 11:00

4. Séance thématique

Les PME et les talents, vecteurs de la transformation du tourisme

La séance thématique sera consacrée au redressement et à l'avenir des microentreprises et petites et moyennes entreprises (PME) qui forment l'épine dorsale du secteur du tourisme et ont été le plus durement touchées par l'impact de la pandémie, aggravant les défis préexistants de liquidités et de financement et sur le plan des ressources humaines et de la numérisation. Les intervenants seront invités à donner leur point de vue sur l'état d'avancement actuel du renouveau du secteur et les obstacles apparus pour les PME du fait des évolutions dans le monde du travail, les nouvelles compétences voulues, l'éducation, la numérisation, la rétention de la main-d'œuvre et l'éducation et la formation dans le contexte de la reprise économique du secteur du tourisme.

Les microentreprises et PME représentent environ 80 % de toutes les entreprises touristiques dans le monde et jusqu'à 98 % dans certaines économies du G20. Les microentreprises et PME tiennent un rôle vital dans la compétitivité du secteur, la création d'emplois et la transition vers un modèle plus durable. Soutenir ces vecteurs de la transformation du tourisme permettra d'aller vers un secteur plus inclusif, plus résilient et plus durable. La numérisation des PME est importante et doit être accélérée dans l'optique de la reprise économique du secteur, en aidant les PME à profiter des technologies numériques pour les paiements, le marketing pour remédier aux manques et la création d'emplois.

Dans ce contexte, afin de contribuer à combler le déficit de compétences des PME touristiques dans le domaine de la technologie, le Gouvernement marocain sera le premier à signer l'Engagement envers les futurs numériques, consacrant son attachement à aider 10 000 PME locales à participer au Programme des futurs numériques pour profiter de l'outil de diagnostic numérique et mettre en œuvre des formations spécifiques en encourageant les partenariats avec les grandes entreprises de technologie afin d'accélérer la transformation numérique, et offrir des solutions novatrices fondées sur les données pour les PME à l'appui de la compétitivité de la filière tourisme.

La séance débouchera sur un Appel à l'action pour accélérer la reprise économique du secteur du tourisme en aidant les PME à exploiter le potentiel des technologies numériques pour créer des emplois et accroître la résilience future des maillons de la chaîne de valeur du tourisme post-COVID-19. L'Appel à l'action s'appuiera sur une enquête conduite auprès des pays du G20 et structurée autour des cinq piliers suivants : Capital humain, Innovation, numérisation et industries créatives, Autonomisation des femmes et des jeunes, Action pour le climat, conservation de la biodiversité et circularité, et Cadre de politiques, de gouvernance et d'investissement.

Pour toute question concernant la séance thématique, veuillez contacter Mme Addaia Arizmendi à l'adresse : aarizmendi@unwto.org.



5. Accueil à l'aéroport et transferts

Les participants auront à leur disposition, à l'arrivée et au départ, un service de transport entre l'aéroport et les hôtels principaux et le lieu de la réunion. Pour profiter de ce service, les renseignements relatifs à l'arrivée et au départ devront avoir été communiqués dans le formulaire d'inscription en ligne.

Pour permettre aux autorités d'organiser convenablement les services d'accueil et de navette, les participants doivent remplir et envoyer le formulaire d'inscription en ligne en y donnant les détails de leurs vols d'arrivée et de départ et de leur hébergement avant le 10 novembre 2022.

6. Hébergement

Les hôtels énumérés ci-après proposent des tarifs spéciaux (TVA et petit-déjeuner compris) pour les participants.

Des chambres seront bloquées pour les participants dans les hôtels officiels jusqu'au 31 octobre 2022. Après cette date, la disponibilité ne pourra pas être garantie.

Pour toute question relative à l'hébergement, prière de contacter : M Mouhcine Chafai El Alaoui: malaoui@tourisme.gov.ma

Hôtel	Type de chambre	Tarif / nuit (TVA et petit-déjeuner compris)	Contact pour les réservations	Distance du lieu de la réunion
Four Seasons Resort Marrakech ☆☆☆☆	Chambre individuelle ROH	7549,5 MAD	Jaafar AIT ALI Mail : jaafar.aitali@fourseasons.com Tél. +212 (0) 524359200	Lieu de la session du Conseil
	Chambre double ROH	7949 MAD		
	Suite individuelle ROH	15799,5 MAD		
	Suite double ROH	16199 MAD		
Jaal Riad Resort Marrakech ☆☆☆☆	Chambre standard individuelle	1428,6 MAD	Soumaya SATIF Mail : ssatif@hotelsatlas.com Tél. +212 (0) 524459595	12 min
	Chambre standard double	1657,2 MAD		
Kech Boutique Hotel & Spa	Chambre individuelle supérieure	816,5 MAD	Souad BAHIA Mail : souad.bahia@kech-hotel.ma Tél. +212 (0) 524388787	12 min
	Chambre double supérieure	933 MAD		

Hôtel	Type de chambre	Tarif / nuit (TVA et petit-déjeuner compris)	Contact pour les réservations	Distance du lieu de la réunion
Sofitel Marrakech Palais Imperial ☆☆☆☆	Chambre supérieure individuelle	2928,6 MAD	Mohamed SMAIMI Mail : mohamed.smairi@sofitel.com Tél. +212 (0) 524425600	9 min
	Chambre supérieure double	3157,2 MAD		
	Chambre de luxe ROH individuelle	3228,6 MAD		
	Chambre de luxe ROH double	3457,2 MAD		
	Suite junior individuelle	4228,6 MAD		
	Suite junior double	4457,2 MAD		
	Suite prestige individuelle	5328,6 MAD		
Radisson Blu Marrakesh ☆☆☆☆	Suite prestige double	5557,2 MAD	Rachid OUBASSOU Mail : rachid.oubassou@radissonblu.com Tél. +212 (0) 525077030	10 min
	Chambre ROH individuelle	1628,6 MAD		
Pestana CR7 Marrakech ☆☆☆☆	Chambre ROH double	1857,2 MAD	Sara REKASSI Mail : sara.rekassi@pestana.com Tél. +212 (0) 524333600	4 min
	Chambre ROH individuelle	2211 MAD		
Kenzi Menara Palace ☆☆☆☆	Chambre ROH double	2322 MAD	Touria STRIBA Mail : sales2-menarapalace@kenzi-hotels.com Tél. +212 (0) 524459926	13 min
	Chambre de luxe individuelle	1428,6 MAD		
	Chambre de luxe double	1657,2 MAD		



7. Présentation des pouvoirs et des documents d'identification

En vue du bon déroulement du processus de vérification, les États membres du Conseil exécutif sont priés de présenter leurs pouvoirs par voie électronique au secrétariat au plus tard **10 jours avant** l'ouverture de la session.

Il convient d'envoyer un exemplaire scanné des pouvoirs à Mme Ilenia García-Riano, de la Section du protocole de l'OMT, à l'adresse igarcia@unwto.org. Les documents originaux doivent être présentés au Secrétaire général au moins un jour avant l'ouverture de la session du Conseil.

Seuls les pouvoirs émanant du chef de l'État ou du chef du gouvernement, du Ministre des affaires étrangères ou du Ministre chargé du tourisme de l'État respectif, ou son équivalent, seront considérés comme des pouvoirs valables. Seules les lettres ou télécopies officielles portant la signature de l'autorité compétente sont considérées valables (voir le modèle de lettre de pouvoirs à l'annexe I et le modèle de procuration à l'annexe II).

Seuls les délégués dûment accrédités sont autorisés à entrer dans la salle où se tient la session, à prendre la parole et à exercer le droit de vote aux séances du Conseil exécutif.



8. Formalités d'entrée

Demande de visa pour le Royaume du Maroc

La législation marocaine relative à l'entrée et au séjour des étrangers au Maroc prévoit que tout étranger désireux de se rendre au Maroc doit être muni d'un passeport ou de tout autre document en cours de validité, délivré par l'État dont il est ressortissant, reconnu par l'État marocain comme titre de voyage.

Plusieurs pays sont dispensés des formalités de visa (voir liste, paragraphe A).

Pour les pays soumis à la procédure de visa, les délégués sont invités à se rendre sur le lien mentionné dans le paragraphe B pour vérifier si leur pays dispose ou pas d'une représentation diplomatique.

Pour les pays concernés par la procédure de visa et n'ayant pas de missions diplomatiques et consulaires sur leur territoire, un visa peut être obtenu à l'entrée du Maroc au niveau des aéroports.



A - Pays dispensés des formalités de visa pour le Maroc :

La liste ci-dessous reprend les pays et territoires dont les ressortissants n'ont pas besoin de visa d'entrée au Maroc :

ALGERIE	EMIRATS ARABES UNIS
ALLEMAGNE	ESPAGNE
ANDORRE	ESTONIE
AUTRICHE	ETATS UNIS D'AMERIQUE
ARABIE SAOUDITE	FINLANDE
ARGENTINE	FRANCE + MONACO
BELGIQUE	GABON
BAHREIN	GRANDE BRETAGNE
BRESIL	GRECE
BULGARIE	GUINEE (CONKRY)
BURKINA FASO	ISLANDE
COTE D'IVOIRE	ITALIE
CANADA	IRLANDE
CHILI	INDONESIE
CHINE	JAPON
CHYPRE	HONG KONG (CHINE) (séjour limité à 30 jours)
CONGO BRAZZAVILLE	HONGRIE (pour un séjour de 90 jours)
COLOMBIE	KOWEIT
CROATIE	LETTONIE
DANEMARK	LIECHTENSTEIN
DOMINICAINE (REP) (pour un séjour de 60 jours)	LITUANIE

LUXEMBOURG	POLOGNE
MACAO	PORTO-RICO
MALAISIE (pour un séjour ne dépassant pas 90 jours)	RÉPUBLIQUE DE CORÉE (la)
MALDIVES (pour un séjour ne dépassant pas 30 jours)	ROUMANIE
MALI	RUSSIE
MALTE	SAINT-MARIN
MEXIQUE	SENEGAL
NIGER	SINGAPOUR
NORVEGE	SUISSE
NOUVELLE-ZELANDE	SLOVENIE
OMAN	SLOVAQUIE
PORTUGAL	SUEDE
PAYS-BAS	TCHEQUIE
PHILIPPINES	TUNISIE
PEROU	TÜRKIYE

Autorisation Electronique de voyage au Maroc (AEVM) :

Seuls le Mali, le Congo Brazzaville et la Guinée Conakry ont besoin d'une Autorisation Electronique de voyage au Maroc (AEVM) et dans ce cas la procédure à suivre est détaillée via le lien B suivant :

Lien A :
<https://www.acces-maroc.ma/#/>



B - Pays soumis au Visa / Procédure et formalité :

Conformément aux dispositions de la Loi relative à l'entrée et au séjour des étrangers au Maroc, les titres de voyages des ressortissants étrangers dont les pays sont soumis à la formalité du visa doivent être assortis des visas exigibles pour l'accès au Maroc, délivrés par les autorités marocaines, après acquittement des droits exigibles.

Les participants des pays soumis aux procédures de visas (hors liste, paragraphe A) sont invités à se rendre sur le lien ci-dessous pour vérifier si leur pays dispose ou pas d'une représentation diplomatique :

(se rendre sur le lien C ci-dessous et saisir son pays sur cet encadré)

Lien B :

<https://www.diplomatie.ma/fr>

Dossier et Formulaire de demande de visa d'entrée au Royaume du Maroc :

Pour la constitution du dossier de visa, les délégués sont priés de consulter le lien D (partie Colloques et Conférences).

Lien C :

<https://www.consulat.ma/fr/visas-ordinaires>



C - Visa délivré à la frontière :

À titre exceptionnel, les Services de sécurité marocains peuvent délivrer des visas gratuits de court séjour aux délégués issus des pays n'ayant pas de représentation diplomatique (Les lettres de confirmation de visa à l'aéroport doivent être sollicitées auprès du comité d'organisation).

D - Vous avez besoin de contacter les services consulaires ?

Pour toute information, réclamation, remarque ou suggestion, vous pouvez contacter le Centre d'appels ou envoyer votre demande via le Portail ci-après :

<https://www.consulat.ma/fr/trouver-un-consulat>

Pour toute question sur les visas délivrés à la frontière, veuillez contacter :

Royaume du Maroc

M. Adil BENSOUDA, Chef du Service des Organisations Spécialisées, courriel : abensouda@tourisme.gov.ma

OMT

Mme Nino Gogiberidze, Cabinet du Secrétaire général, courriel : ngogiberidze@unwto.org



9. Protocoles de voyage

Toute une série de mesures et un protocole sanitaire strict seront appliqués pour assurer la sécurité des délégués, conformément aux directives internationales et aux recommandations de l'Organisation mondiale de la Santé en matière d'urgences de santé publique.

Des informations actualisées sont consultables à l'adresse : www.sante.gov.ma/Pages/activites.aspx?activiteID=333

10. Langues de travail

Les documents de la session du Conseil seront disponibles en anglais, arabe, chinois, espagnol et français. Un service d'interprétation simultanée des délibérations du Conseil sera assuré en anglais, arabe, chinois, espagnol et français.

11. Documents de travail

Compte tenu du mandat des Nations Unies de promouvoir la durabilité, l'OMT renforce son action en faveur de la durabilité environnementale en organisant des événements et des conférences sans support papier.

Nous attirons l'attention des délégués sur le fait qu'il n'y aura pas, sur place, de distribution d'exemplaires imprimés des documents de travail. Les participants sont encouragés à apporter leurs propres appareils électroniques pour accéder auxdits documents pendant la session.

Tous les documents seront publiés en ligne sur le [site Web de l'OMT](#). Les délégués seront prévenus par courriel de l'affichage des documents.



12. Liste des participants

Une liste provisoire des participants pourra être consultée à l'avance sur le site Web de l'OMT.

La liste définitive des participants sera établie sur la base des données communiquées dans les formulaires d'inscription. Elle sera affichée sur le site Web de l'OMT peu après la clôture de la session du Conseil.



13. Renseignements pratiques

Langue officielle : L'arabe et l'amazighe sont les langues officielles de l'État.

Principales langues étrangères : le français, l'anglais et l'espagnol.

Heure locale : GMT+1.

Monnaie locale et taux de change :

L'unité monétaire du Maroc est le dirham marocain (MAD). Les billets de banque sont de 20, 50, 100 et 200 dirhams. Les pièces de monnaie en circulation sont : 1, 2, 5 et 10 dirhams et 1, 5, 10 et 20 centimes.

Les banques sont ouvertes du lundi au vendredi de 8h30 à 15h30 ; quant aux bureaux de change, ils sont ouverts toute la semaine. Certaines banques ouvrent aussi le samedi matin.

Le taux de change en vigueur en date du 13 septembre 2022 est comme suit :

1 EUR : 10,8888 MAD.

1 USD : 10,6952 MAD.

Il est possible, en présentant un passeport, de changer des dollars et des euros dans pratiquement n'importe quelle banque ou n'importe quel bureau de change (certains ouvrent 24h sur 24). De façon générale, les autres devises peuvent être changées dans les établissements bancaires ou de change.

Électricité :

Le courant électrique au Maroc est de 220 volts, avec une fréquence de 50 Hz. Dans la plupart des hôtels, les prises utilisables sont celles à deux ou trois broches.



Cartes de crédit, shopping et pourboires

Toutes les principales cartes de crédit internationales sont acceptées au Royaume du Maroc. Les cartes de paiement sont acceptées dans la plupart des hôtels, restaurants et dans de nombreux magasins de la ville, mais il est bon d'avoir aussi un peu d'espèces sur soi.

Les voyageurs titulaires d'une carte de crédit reconnue internationalement peuvent retirer de l'argent en monnaie locale aux distributeurs de billets.

Au Royaume du Maroc, les pourboires sont volontaires, si le client est satisfait de la prestation fournie. Il n'y a pas d'obligation de laisser un pourboire.

Réglementation et précautions sanitaires :

1. Fiche sanitaire du passager, à télécharger en ligne avant embarquement (distribuée aussi à bord de l'aéronef ou du navire), dûment renseignée.
2. Le passeport vaccinal COVID-19 valide ou le résultat négatif d'un test PCR de moins de 72 heures (délai entre prélèvement et enregistrement).

NB : Ces conditions sont en vigueur pour le moment, mais il faut consulter les informations actualisées sur le lien : <https://www.sante.gov.ma/Pages/activites.aspx?activiteID=333>

Appels téléphoniques locaux et internationaux :

Indicatif téléphonique du Royaume du Maroc : 00212
Indicatif téléphonique de Marrakech : 0524

Numéros de téléphone utiles :

Urgences médicales (Ambulances) : 150
Police : 19
Pompiers : 15
Gendarmerie Royale : 177

Coordonnateur de l'OMT pour la sûreté et la sécurité 24 h / 24 et 7 jours / 7

Nom : M. Antonio Garcia
Tél. portable : +34 699976040



14. Visites

Le Ministère du Tourisme, de l'Artisanat et de l'Économie Sociale et Solidaire proposera des visites d'un certain nombre de lieux emblématiques de Marrakech le 25 novembre 2022.

Les délégués sont encouragés à participer à ces visites qui représentent une occasion exceptionnelle de découvrir la diversité touristique et culturelle du Royaume du Maroc. Les participants sont invités à sélectionner sur le formulaire d'inscription la visite à laquelle ils souhaitent assister avant le 10 novembre 2022.

Description des circuits :

1. VISITE CULTURELLE DE MARRAKECH

Étapes du circuit : Médersa Ben Youssef + Palais Bahia

Nombre de personnes : 45 personnes (3 groupes de 15 personnes chacun)

Durée du circuit : 3 heures maximum

Horaires des circuits :

• 15:00 à 18:00 (3 groupes)

Descriptif : la visite commence par la Médersa Ben Youssef, située en plein cœur de la médina. Cette médersa est l'une des plus grandes du Maghreb et l'un des monuments historiques les plus remarquables de la ville de Marrakech. C'est au XVI^e siècle qu'elle fut érigée par le Saadien Abd Allah Al Ghalib, information attestée par des inscriptions sur le linteau de la porte d'entrée et sur les chapiteaux de la salle de prière. Conçue sur un plan quadrilatère de 1 680 m², la médersa comptait 130 chambres d'étudiants distribuées sur deux étages autour de la cour intérieure sur laquelle donne la salle de prière. La visite continue avec le Palais « Bahia », littéralement, la merveilleuse, la brillante. Les plans de ce palais ont été conçus comme un véritable labyrinthe. Les meilleurs artisans marocains et andalous travaillèrent à ce palais pendant 14 ans et ont fait venir leur matière première des quatre coins du pays mais aussi d'ailleurs.



2. JARDIN MAJORELLE & JARDIN SECRET

Étapes du circuit : Jardin Majorelle + Jardin secret

Nombre de personnes : 45 personnes (3 groupes de 15 personnes chacun)

Durée du circuit : 3 heures maximum

Horaires des circuits :

• 15:00 à 18:00 (3 groupes)

Descriptif : la visite démarre avec un écrin de verdure et de couleur, le jardin Majorelle qui se décrit comme un petit havre de paix situé en plein cœur de la ville de Marrakech. Il a été créé en 1931 par Jacques Majorelle. Le jardin compte des centaines de variétés rares d'arbres et de plantes venues des cinq continents. La visite se poursuit avec le Jardin secret qui se trouve être l'un des plus grands et plus anciens riads de la médina de Marrakech. Fondé il y a plus de quatre cents ans et reconstruit au milieu du XIXe siècle, le Jardin secret a été la demeure de quelques-unes des plus hautes personnalités politiques du Maroc et de Marrakech. Il fait partie de la grande tradition des palais arabo-andalous et marocains.

3. PLACE JEMAA EL-FNA

Étapes du circuit : Place Jemaa el-Fna, souks et ruelles avoisinantes

Nombre de personnes : 80 personnes (4 groupes de 20 personnes chacun)

Durée du circuit : 3 heures maximum

Horaires des circuits :

• 17:00 à 20:00 (4 groupes)

Description : Jemaa el-Fna est une célèbre place publique au sud-ouest de la médina de Marrakech. Ce haut lieu traditionnel, populaire et animé notamment la nuit attire plus d'un million de visiteurs chaque année. Jemaa el-Fna incarne la diversité de l'identité marocaine en raison de la présence de représentants des différentes cultures qui constituent le Maroc : Arabes, Berbères, Gnaouas. « L'espace culturel de la place Jemaa el-Fna » est inscrit sur la Liste du patrimoine culturel immatériel depuis 2008 (proclamation en 2001) et du patrimoine mondial depuis 1985 par l'UNESCO.



15. Information touristique

Site Web ONMT : www.visitmorocco.com

Site Web Marrakech : visitmarrakech.com

Un centre d'information est situé au centre-ville où les touristes et les visiteurs peuvent trouver du matériel et des informations sur Marrakech.